

Décision n° D2022 3714 du 08/09/2022

Objet : Signature d'une convention de location d'exposition "Animal en vue : Les animaux dans l'art" avec « Anim Expo » dans le cadre de la saison culturelle 2022/2023 de l'espace André Bouquet (Sud-Est Théâtre) de Villeneuve-Saint-Georges

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1863 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président de l'Etablissement public territorial ;

Vu la délibération n°2020-07-15-1865 du Conseil territorial du 15 juillet 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des Conseillers délégués ;

Vu la délibération n°2021-09-28-2449 du Conseil territorial du 28 septembre 2021 relative à l'élection du 11ème Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Vu la délibération n°2020-12-15-2111 du Conseil territorial du 15 décembre 2020 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers délégués ;

Vu l'arrêté n°A2021-659 du 15 décembre 2021 portant délégation de signature à Emmanuelle Osouf-Sourzat, Directrice du Sud-Est Théâtre et de l'Espace André Bouquet au sein de la direction Equipements Sportifs et Culturels et Patrimoine Bati ;

Vu le projet de convention avec « Anim Expo » ;

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle 2022/2023 de l'espace André Bouquet (Sud-Est Théâtre), il a été prévu de présenter l'exposition « Animal en vue : Les animaux dans l'art », proposé par Anim Expo, du 8 novembre au 16 décembre 2022 à l'espace André Bouquet ;

DECIDE :

Article 1er : Décide de passer une convention avec « Anim Expo » 27 rue de Chaumusson - 91470 Limours, pour la location de l'exposition "Animal en vue : Les animaux dans l'art" et sa présentation à l'espace André Bouquet (Sud-Est Théâtre) du 8 novembre au 16 décembre 2022, pour un montant total de 750 € TTC.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Article 3 : Madame la Directrice générale des services de l'EPT est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Madame la Préfète du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Ivry sur Seine

À Orly, le 08/09/2022



Pour le président, par délégation

Emmanuelle OSOUF-SOURZAT
Directrice du Sud-Est Théâtre
et de l'espace André Bouquet



Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Publié le 19/09/2022